



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Journaliste

FICHE METIER BOSSONS FUTE N° 337

ROME : [E1106](#) CITP-08 : [2642](#) INSEE : [352a](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ journaliste économique, journaliste politique, journaliste sportif, journaliste de presse musicale, journaliste de presse artistique, journaliste spécialisé,
- ▶ Journaliste reporter d'images, photojournaliste, reporter dessinateur,
- ▶ Journaliste d'investigation, reporter, grand reporter, envoyé spécial, correspondant de presse à l'étranger,
- ▶ Présentateur journal télévisé, journaliste audiovisuel, journaliste de presse écrite, cyber-journaliste, journaliste de presse radiophonique, journaliste web, webmaster éditorialiste,
- ▶ Journaliste agencier, journaliste d'entreprise, chargé de communication de ville,
- ▶ Rédacteur rewriter traducteur, rédacteur traducteur,
- ▶ Pigiste, secrétaire de rédaction, secrétaire de rédaction en PAO (Publication assistée par ordinateur), secrétaire général de la rédaction, sténographe rédacteur,
- ▶ Editorialiste, responsable éditorial, chargé de rédaction, chargé de publication, chef de rubrique, rédacteur, rédacteur en chef adjoint, rédacteur en chef, responsable d'édition de presse, directeur de la rédaction, directeur de l'information,
- ▶ Correspondant local de presse, journaliste localier, journaliste territorial.

2. DEFINITION

Le journaliste est un professionnel qui recherche des informations, les analyse, et les met en forme pour les communiquer dans des médias.

Pour le code du travail, est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques ou agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources.

Le correspondant, qu'il travaille sur le territoire français ou à l'étranger, est un journaliste professionnel s'il perçoit des rémunérations fixes.

Sont assimilés aux journalistes professionnels les collaborateurs directs de la rédaction, rédacteurs-traducteurs, sténographes-rédacteurs, rédacteurs-réviseurs, reporters-dessinateurs, reporters-photographes, à l'exclusion des agents de publicité et de tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque, qu'une collaboration occasionnelle.

3. FORMATION - QUALIFICATION

La profession est accessible avec une formation niveau licence ou master dans le domaine du journalisme.

Il existe des écoles de journalisme qui proposent des formations en 2 ans après un bac + 5.

Il est aussi possible de pratiquer cette activité avec des connaissances spécifiques dans un domaine et des capacités de rédaction.

Des compétences scientifiques ou dans des langues étrangères peuvent être demandées.

Selon le type de média des connaissances en informatique peuvent être nécessaires.

Une carte de presse est obligatoire. Elle est attribuée par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Pour en bénéficier il faut qu'il s'agisse d'une occupation, principale et régulière (3 mois consécutifs), qui procure à la personne l'essentiel de ses ressources et que l'employeur soit une entreprise de presse ou agence de presse agréée.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

▶ L'entreprise

Les journalistes peuvent travailler pour la presse écrite : journaux quotidiens, périodiques hebdomadaires, mensuels ; ou dans le secteur audio-visuel : radio, télévision, internet...

Ils peuvent aussi travailler dans le secteur de la communication pour des entreprises, des syndicats, des associations....

▶ Les locaux et autres lieux

L'activité peut se réaliser dans des bureaux de presse, centre d'information, studio radio ou télévision, ou en cabinet particulier.

Dans le cas des envoyés spéciaux, des déplacements peuvent être exigés dans les zones où les faits se produisent (bâtiments publiques, tribunaux, bâtiments officiels, stades ou autres scénarios sportifs, plein air...).

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le journaliste est chargé de récolter les informations, de les vérifier puis de les traiter en fonction de l'actualité ou de faits antérieurs. La recherche peut se faire au contact direct de la population, ou par des recherches dans les centres de documentation, et de plus en plus sur internet.

Ces informations seront ensuite véhiculées dans les médias qu'ils soient écrits, audiovisuels ou sur internet.

Il écrit des articles ou/et fait des reportages en se basant sur des témoignages ou/et sur des sources diverses.

Ils peuvent être généraliste ou spécialisé (art, culture, économie, sciences, mode ...)

Dans le cas des directeurs de presse, ils peuvent aussi diriger la politique des informations de la structure.

Les activités quotidiennes peuvent consister également à : enquêter, interviewer, présenter des journaux, couvrir les événements, faire le registre photographique et multimédia de ceux-ci.

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

Bureau ou agence :

Ordinateurs, calculatrices, téléphones, fax, imprimantes, scanners, photocopieuses, vidéo-projecteur, internet, Webcam, Prompteur

Activités de terrain :

- ▶ Voiture
- ▶ Enregistreur vocal, Microphone, Dictaphone
- ▶ Téléphone fixe/portable
- ▶ Camera, Appareil photo
- ▶ Journal
- ▶ Pour les zones de conflits : véhicule protégé, gilet pare-balles, casque, matériel de communication (balise de localisation ..), matériel de survie, équipement de premier secours ..

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

Matériel de papeterie (stylo, papier, crayons, carnets, bloc notes...)

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Collaborateurs
- ▶ Agences de presse
- ▶ Personnel divers (radio, télévision, journaux)
- ▶ Témoins, victimes ou autres personnes concernées par un fait divers
- ▶ Personnes publiques
- ▶ Dirigeant d'état
- ▶ Terroristes, criminels, hooligans

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Capacité d'attention et de concentration suffisante pour mener à bien une tâche commencée dans un temps donné
- ▶ Capacité de communication
- ▶ Capacité d'analyse et de synthèse d'informations
- ▶ Talent d'écoute
- ▶ Esprit critique
- ▶ Impartialité
- ▶ Curiosité pour les événements locaux ou mondiaux
- ▶ Connaissances des nouvelles technologiques
- ▶ Conscience des risques potentiels encourus

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

En fonction du type d'information journalistique traitée certains handicaps peuvent être compatibles avec la fonction de journaliste.

Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations : maladies chroniques et cancers éventuellement, certains troubles moteurs.

Afin de garantir le respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés, l'employeur prend, en fonction des besoins dans une situation concrète, les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs mentionnés d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer ou d'y progresser ou pour qu'une formation adaptée à leurs besoins leur soit dispensée.

L'emploi est cependant peu compatible avec certains troubles intellectuels.

5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Cameraman
- ▶ Photographe
- ▶ Critique

6. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Accidents de la voie publique
- ▶ Risques liés aux moyens de transports utilisés durant les déplacements pour se rendre au plus près des lieux d'enquête
- ▶ Morsures d'animaux

- ▶ Agression des interviewers
- ▶ Risques de blessures, mort ou enlèvement, dans un lieu en proie à de graves troubles (guerre, révolutions, conflits syndicaux, voire stades)

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- ▶ Travail sur écran de plus en plus important
- ▶ Exposition à l'éclairage artificiel (en permanence)
- ▶ Manutention, port de charges : matériel nécessaires aux reportages
- ▶ Troubles musculo-squelettiques dus à des contraintes posturales
- ▶ Bruits (suivant les endroits spécifiques de reportage ou dans la salle de rédaction...)
- ▶ Odeurs de matériels dans des endroits spécifiques.
- ▶ Chaleur, froid, lié aux situations en extérieur
- ▶ Risques d'irradiation dans certains lieux de catastrophes...

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Risques liés à la présence dans les lieux d'une catastrophe chimique ou nucléaire
- ▶ Risques de se trouver dans un bâtiment contaminé (amiante, plomb...)

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Maladies ou infections à germes banaux,
- ▶ Maladie infectieuse ou parasitaire suivant les pays étrangers : paludisme, fièvre jaune, hépatites,
- ▶ Contamination par des germes présents dans des milieux hostiles (forêts tropicales, grandes altitudes, déserts...)

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLE

- ▶ Manque de temps pour assurer une information de qualité
- ▶ Injonctions contradictoires : Etre les premiers à donner une information et avoir le temps de la contrôler
- ▶ Perte d'identité professionnelle quand la communication prend le pas sur l'information
- ▶ Nécessité de suivre plusieurs dossiers en même temps
- ▶ Instabilité financière en raison du statut précaire et/ou des restructurations
- ▶ Horaires variables selon l'actualité
- ▶ Travail le week-end
- ▶ Fatigue intellectuelle des longues journées
- ▶ Fatigue physique des contraintes posturales
- ▶ Déplacements sur plusieurs sites ou dans plusieurs lieux
- ▶ Multiplicité des sujets à traiter
- ▶ Risques d'intimidation
- ▶ Pressions politiques ou de la direction

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

7.2.1. REGIME GENERAL

Tableau n°57 : affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

7.2.2. REGIME AGRICOLE

Néant

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Pathologies liées au travail sur écran : syndrome de l'œil sec, fatigue visuelle
- ▶ Pathologie liées au stress
- ▶ Troubles psychiques : dépression nerveuse, stress, angoisse, burn out, troubles du sommeil
- ▶ Conduites addictives : alcoolisme, tabagisme, toxicomanie
- ▶ Troubles somatiques : variation de poids, troubles digestifs, HTA, tachycardie, dermatoses
- ▶ Troubles musculo-squelettiques en cas de travail répétitif sous contrainte de temps
- ▶ Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires (cf Tableau n°76 et pouvant éventuellement être reconnue comme: maladies à caractère professionnel)

8. SURVEILLANCE MEDICALE

8.1. VISITE MEDICALE

Les visites médicales concernent les visites d'embauche, périodiques et de reprise des salariés, conformément à la loi.

Examen clinique standard avec contrôle de la vision et de l'audition, de l'intégrité ostéo-articulaire, bilan psychologique éventuellement

Lorsque les journalistes de l'entreprise sont envoyés en mission dans des régions qui exigent des précautions spécifiques sur le plan médical, ils peuvent demander au préalable à subir un examen préventif, dans le cadre de la médecine du travail et selon des modalités qui seront définies par la direction de l'entreprise après avis du comité d'hygiène et de sécurité.

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Bilan de stress éventuellement

Accompagnement et soutien psychologique sur demande pour les journalistes revenant de zones hostiles ou revenant de reportages traumatisants, ou confrontés à des plans sociaux internes

8.3. VACCINATIONS

En plus des vaccinations habituelles pour tout citoyen (DTPolio), vaccinations spécifiques selon les lieux de déplacement (fièvre jaune, typhoïde, hépatites ...).

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

Pas à priori

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ En cas d'exposition au bruit, conservation du dossier médical pendant au moins 15 ans après la fin de la période d'exposition.
- ▶ Dans les autres cas, pas de durée réglementaire de conservation du dossier médical mais la prescription en matière de responsabilité médicale est de dix ans à compter de la date de consolidation d'un dommage éventuel.

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Répercussion politique et/ou sociale des informations transmises, ou non transmises, au public

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Ambiance thermique : mesurages à l'aide d'un thermomètre, d'un thermohygromètre...
- ▶ Eclairage : mesurages effectués à l'aide d'un luxmètre, d'un luminancemètre...

- ▶ Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran...

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

Reconnaissance sociale (voir les 10 propositions de Technologia [Manifeste pour la défense du journalisme comme auxiliaire de la démocratie](#))

Management

- ▶ Clarifier les rapports entre les journalistes, le pouvoir politique, les annonceurs et le propriétaire-actionnaire
- ▶ Respecter de la charte d'éthique professionnelle des journalistes
- ▶ Assurer la sécurité d'emploi, seule garante de l'indépendance de la presse et de la démocratie, au besoin par des filières de formation et/ou de reconversion
- ▶ Favoriser le travail collectif entre journalistes et avec d'autres acteurs : public, organismes sociaux, instituts d'analyses ou de sondages ...

Agence ou local du travail :

- ▶ Aération naturelle
- ▶ Orientation correcte des bureaux et des écrans par rapport à l'illumination naturelle.
- ▶ Postes de travail ergonomiques et confortables.
- ▶ Eclairage et climatisation optimale.
- ▶ Possibilité de pauses de détente et alternance d'activités

Activité de terrain

- ▶ Vaccinations à jour en fonction du lieu
- ▶ Bonne préparation physique des journalistes
- ▶ Bonne préparation technique de l'intervention
- ▶ Respect de la charte sur la sécurité des journalistes en zone de conflit ou de tension (volontariat, préparation, équipements de sécurité, assurance et assistance technique, soutien psychologique au retour ..)

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Préserver sa vie privée de sa vie professionnelle
- ▶ Savoir s'adresser à des professionnels compétents pour parler de ses difficultés
- ▶ Correction des amétropies et des hétérophories
- ▶ Humidification des yeux
- ▶ Hygiène de vie : activité sportive, contrôle du poids
- ▶ Vêtements et matériel de protection lors de déplacements (bottes, gants, lunettes et (ou) casque de protection, combinaison anti-radiations, gilet pare-balles, véhicules blindés et protégés, balise de localisation, matériel de survie et de premiers secours).

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Prévention du stress
- ▶ Formation professionnelle régulièrement mise à jour
- ▶ Formations complémentaires à développer pour permettre des reconversions
- ▶ Formation gestes et postures
- ▶ Hygiène corporelle et alimentaire

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Sur le travail de bureau

- ▶ Travail sur écran de visualisation : [Décret n°91-451 du 14 mai 1991](#) décret sur les relations de travail avec des ordinateurs ou problèmes de visualisation
- ▶ Prévention des risques liés à l'utilisation d'écrans de visualisation : Articles R.4542-1 à R.4542-19 du Code du travail
- ▶ Articles liés à la ventilation et à l'aération : Articles R4222-1,, R4222-2, et R4222-3 du Code du travail

Sur le métier de journaliste et les conditions d'exercice

- ▶ Champ d'application et définitions : [Art L. 7111-1 à 7111-5](#)
- ▶ Sur la carte d'identité professionnelle et sur la carte d'identité de journaliste professionnel honoraire : [Art L 7111-6](#) et Art R 7111-1 à 17
- ▶ Sur la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) : Art R 7111-18 à 7111-35
- ▶ Sur le contrat de travail : [Art L 7112-1](#) à 5
- ▶ Dur l'indemnité de rupture de contrat et la commission arbitrale Art D 7112-1 à 6
- ▶ Rémunération : Art L 7113-1 et 2
- ▶ Dispositions pénales : Art L 7114-1

11.2. RECOMMANDATIONS

Non communiquées

11.3. NORMES

Normes pour le travail sur écran

NF EN ISO 9241-1. Mai 2001. Exigences ergonomiques pour le travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV). Partie 1 : Introduction générale

NF EN 1335. Juin 2000. Mobilier de bureau - Sièges de travail de bureau

NF EN 527-1. Mai 2000. Mobilier de bureau - Tables de travail de bureau

NF X 35-102. Décembre 1998. Conception ergonomique des espaces de travail en bureaux

NF EN ISO 9241-11. Juin 1998. Exigences ergonomiques pour le travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV). Partie 11 : lignes directrices concernant l'utilisabilité

NF EN ISO 941-10. Septembre 1996. Exigences ergonomiques pour le travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV). Partie 10 : principes de dialogue

NF X 35-103. Octobre 1990. Ergonomie - Principes d'ergonomie visuelle applicables à l'éclairage des lieux de travail

Autres normes

[Charte d'éthique professionnelle des journalistes](#)

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale des journalistes](#) du 1er novembre 1976, refondue le 27 octobre 1987. Etendue par arrêté du 2 février 1988 (JO du 13 février 1988)
- ▶ revalorisation des valeurs de points J.O n° 301 du 28 décembre 2005 page 20127. [texte n° 182](#)
- ▶ Avenant du 30 janvier 2009. [Arrêté d'extension du 23 décembre 2009](#). JORF n°0001 du 1 janvier 2010
- ▶ [Arrêté d'extension du 11 octobre 2010](#). JORF n°0244 du 20 octobre 2010

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Classifications
 - Rome Les fiches métiers : [E1106](#) Journalisme et information média)(Pole-emploi.fr(2009)

- Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : [2642 Journalistes \(O.I.T.\)](#) (2008)
- Classification INSEE des professions (PCS 2003) : [352a \(INSEE\)](#) (2003)
- ▶ Fiche pratique de sécurité - L'aménagement des bureaux - Principales données ergonomiques - [ED 23 INRS \(2007\)](#)
- ▶ [Glossaire des termes de Presse](#)
- ▶ [Technologia - Manifeste pour la défense du journalisme comme auxiliaire de la démocratie](#)
- ▶ [Technologia - Synthèse de l'étude sur le journalisme](#) - "Travail réel des journalistes, qualité de l'information et démocratie"
- ▶ [Le blues des journalistes](#) - Marianne2 - 4 juin 2011

13. ADRESSES UTILES

- ▶ www.legifrance.gouv.fr
- ▶ www.journalistes-cfdt.fr - Syndicat des journalistes CFDT
- ▶ www.journalistesCFTC.org
- ▶ <http://cartographie.metiers-presse.org/>
- ▶ <http://www.metiers-presse.org>
- ▶ www.rsf.org - Reporters Sans Frontières
- ▶ www.snj.fr - Syndicat national des journalistes
- ▶ <http://www.ccijp.net/> - Commission de la carte d'identité des journalistes
- ▶ <http://www.rsf.org/IMG/doc-1285.pdf> : Charte sur la sécurité des journalistes en zone de conflit ou de tension

AUTEURS : Maria MEJIA, 42100 St Etienne, Etudiante ; Jean-Marc Vosgien Préventeur (11); Pierrette Trilhe - médecin du travail (37)

DATE DE CREATION : 30 mai 2011

DERNIERE MISE A JOUR : 14 décembre 2011

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)